REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****

PAIX - TRAVAIL - PATRIE
****

ARRETE N° 000211 /A/MINDDEVEL/SG/DSL du 28 OCT 2019

Portant nomination de l'Officier du centre d'état civil secondaire de Balafi, dans l'Arrondissement de Bandja Département du Haut-Nkam.

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981, modifiée et complétée par la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;

Vu Le décret n° 77/410 du 15 octobre 1977 portant revalorisation de l'indemnité des officiers et secrétaires des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n° 87/1115 du 17 août 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2018 /191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1990 portant création des centres spéciaux d'état civil dans le Département du Haut-Nkam;

Considérant la transmission N°220/L/F33/SAAJP du 16 octobre 2019 du Préfet du Département du Haut-Nkam ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1er. - Monsieur **TSIMEU Raymond** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Officier du centre d'état civil secondaire de Balafi dans l'Arrondissement de Bandja, Département du Haut-Nkam.

Article 2.- L'intéressé devra prêter serment avant sa prise de service, conformément à l'article 7(5) de la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 susvisée.

Article 3.- Il aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4.-Le Préfet du Département du Haut-Nkam est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./.

Ampliations :

- *GOUVERNEUR REGION/OUEST*
- *PREFET DEPARTEMENT/HAUT-NKAM*
- *SOUS-PREFET ARRONDISSEMENT/ BANDJA*
- *PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE TPI/BAFANG*
- *PRESIDENT TRIBUNAL PREMIERE INSTANCE/BAFANG*
- *BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL/YAOUNDE*
- *MAIRE COMMUNE/BANDJA*
- *JORC/CHRONO ARCHIVE*

Yaoundé le

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local

Le Ministre

Georges ELANGA OBAM